

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2463**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 8° - Oullins

objet : Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2463**

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 8° - Oullins

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le Président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer des demandes de permis de démolir. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé d'autoriser monsieur le Président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

Permis de démolir :

- Lyon 7° :

. 85 à 93, rue Surville - parcelle cadastrée CH 251 - ex-bâtiments EDF à usage de garage et d'entretien de véhicules : un bâtiment garage d'environ 1 600 mètres carrés au sol et d'environ 12 mètres de hauteur et un bâtiment administratif d'un simple rez-de-chaussée d'environ 150 mètres carré au sol. Il s'agit d'une demande de la direction du foncier et de l'immobilier pour la constitution d'une réserve foncière,

. 11, rue Jangot - il s'agit d'un immeuble élevé sur caves, rez-de-chaussée, entresol et 2 étages. Ledit immeuble implanté sur un terrain de 2 ares 71 centiares est divisé en 2 lots : 11 logements au rez-de-chaussée, entresol, 1er et 2° étages et des commerces au rez-de-chaussée et caves en sous-sol. C'est une demande de la délégation générale au développement urbain dans le cadre du projet de Mazagran,

. 52, rue Montesquieu - immeuble à usage de logements de 3 étages sur sous-sol comprenant aussi des locaux commerciaux en rez-de-chaussée implanté sur une parcelle d'environ 300 mètres carrés. C'est une demande de la délégation générale au développement urbain dans le cadre du projet de Mazagran ;

- Oullins :

. 68, avenue Jean Jaurès, à l'angle du 77, rue Dubois Crancé - parcelle cadastrée AN 20 d'une surface de 6 032 mètres carrés. Il s'agit de bâtiments principalement à usage de bureau côté avenue Jean Jaurès et d'entrepôts hangars côté rue Dubois Crancé. La direction du foncier et de l'immobilier a souhaité constituer une réserve foncière pour permettre la mise en œuvre d'un projet urbain. En effet, le site est dans l'emprise du projet de construction du futur Tronçon ouest du périphérique (TOP) et plus particulièrement dans le périmètre de vigilance institué pour la réalisation de l'échangeur la Saulaie ;

- Lyon 8° :

. 12, rue Henri Barbusse - il s'agit d'une petite maison d'habitation d'un simple rez-de-chaussée édifée sur une petite parcelle. Cette démolition est nécessaire pour réaliser le projet de voirie rue Henri Barbusse/place Julien Duret,

. 20, rue Henri Barbusse - il s'agit d'une maison d'habitation comprenant un rez-de-chaussée surmonté d'un étage d'une surface d'environ 140 mètres carrés hors œuvre nette édifée sur un terrain d'une surface de

193 mètres carrés. Cette démolition est nécessaire pour réaliser le projet de voirie rue Henri Barbusse/place Julien Duret,

. 20 bis, rue Henri Barbusse - il s'agit d'une maison d'habitation comprenant un rez-de-chaussée surmonté d'un étage d'une surface d'environ 150 mètres carrés hors œuvre nette édifée sur un petit terrain. Cette démolition est nécessaire pour réaliser le projet de voirie rue Henri Barbusse/place Julien Duret ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise monsieur le Président à :

a) - déposer des demandes de permis de démolir portant sur des bâtiments situés entre le 85 et 93, rue Surville, 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu à Lyon 7° ; au 68, avenue Jean Jaurès, à l'angle du 77, rue Dubois Crancé à Oullins, et aux 12, 20 et 20 bis, rue Henri Barbusse à Lyon 8°,

b) - accomplir tous les actes contractuels y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.